

2016

**Pour adhérer ou ré-adhérer** il suffit de remplir le formulaire ci-dessous, et de le renvoyer accompagné du règlement correspondant ou bien de se rendre sur le site internet.

L'adhésion porte sur l'année civile et permet de participer aux décisions de l'ACNV à travers son Assemblée Générale, et ses différents cercles de réflexion et d'action, en région (notamment Rhône-Alpes et Paris) et au niveau national.

Pour les régions constituées en association (à ce jour la Région Rhône-Alpes), l'adhésion **est simultanée** à l'association régionale, et à l'association nationale : 50% de votre cotisation est reversée à votre association régionale.

### BULLETIN ADHESION ANNEE 2016

Merci de le compléter **LISIBLEMENT** et de le retourner à : **ACNV – 3 PLACE JEAN JAURES – 42000 – SAINT ETIENNE**

Mr  Mme  Association ou entreprise : libellé ou raison sociale  .....

Nom .....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone Fixe.....Téléphone Mobile.....

Courriel.....

#### Adhésion

Plusieurs tarifs sont proposés pour permettre à chacun d'adhérer selon ses ressources financières et son élan à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'association.

Je souhaite adhérer à l'ACNV pour l'année 2016

Montant pour les Particuliers/Associations : 10 € minimum  30 €  60 €  120 €

Montant pour les Entreprise : à partir de 150 €

Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui  non

#### Don

Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV en plus de mon adhésion

Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV mais ne souhaite pas adhérer

Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui  non

*Si vous êtes imposable, 66 % du don effectué (par les particuliers) est déductible des impôts à concurrence de 20 % du revenu imposable. Ainsi, par exemple, si vous souhaitez donner 30 €, vous pouvez donner 90€ car l'État vous rembourse 60€. Nous vous enverrons un reçu fiscal.*

#### Modalités de règlement

Il y a plusieurs moyens de nous adresser de l'argent. Le **virement automatique** est celui que nous privilégions pour contribuer dans le temps à l'action de l'ACNV et pour des raisons de facilité de traitement. Vous pouvez y souscrire à partir d'un montant de 2€ par mois. Pour le mettre en place, il suffit de vous adresser à votre banque.

Je souhaite soutenir l'ACNV par un virement\* mensuel de .....€

J'effectue un virement\* d'un montant de .....€

Je joins un chèque d'un montant de .....€ *Tout versement fait l'objet d'un reçu*

Fait le

à

Signature :

**Pour un virement : Association pour la Communication NonViolente**

Banque : la Nef | Domiciliation : Crédit Coopératif – 102, bld de Magenta – CS60019 – 75479 Paris Cedex 10

Numéro de compte : 41020028078 EUR | BIC : CCOFPPXXX | IBAN : FR76 4255 9000 0341 0200 2807 834

Association pour Communication NonViolente – Loi 1901

Siège social : 5, rue Perrée – Maison des Associations 3<sup>ème</sup>- Boîte aux lettres N°7 – 75003 Paris

Secrétariat : ACNV –3, place Jean Jaurès -42000 – SAINT ETIENNE CEDEX

09 70 44 66 09 [acnvfrance@gmail.com](mailto:acnvfrance@gmail.com) – [www.nvc-europe.org/france/](http://www.nvc-europe.org/france/)

SIRET : 389591991 00036 RC Paris - APE 9499Z

